

As of 2019-11-21, this is the most current version available. It is current for the period set out in the footer below. It is the first version and has not been amended.

Le texte figurant ci-dessous constitue la codification la plus récente en date du 2019-11-21. Son contenu était à jour pendant la période indiquée en bas de page. Il s'agit de la première version; elle n'a fait l'objet d'aucune modification.

THE HIGHWAY TRAFFIC ACT
(C.C.S.M. c. H60)

**Image Capturing Enforcement Testers
Regulation**

Regulation 144/2017
Registered November 14, 2017

Testing requirement for tester — s. 257.3 of Act 1(1) For the purpose of subsection 257.3(2) of *The Highway Traffic Act*, testing of an image capturing enforcement system must be conducted as follows:

- (a) for an intersection safety camera system, within one year before or after the date of the offence charged;
- (b) for a vehicle-mounted or trailer-mounted photo radar system or vehicle-mounted photo laser system, within six months before or after the date of the offence charged.

1(2) The tester's certificate set out in Schedule A is prescribed for use under subsection 257.3(2) of the Act.

CODE DE LA ROUTE
(c. H60 de la C.P.L.M.)

**Règlement sur les vérificateurs de systèmes
de saisie d'images**

Règlement 144/2017
Date d'enregistrement : le 14 novembre 2017

Exigences relatives à la vérification effectuée par le vérificateur — art. 257.3 du Code de la route 1(1) Pour l'application du paragraphe 257.3(2) du *Code de la route*, la vérification d'un système de saisie d'images doit être faite :

- a) dans le cas d'un système de caméra de sécurité installé à une intersection, dans l'année qui précède ou qui suit la date de l'infraction reprochée;
- b) dans le cas d'un système de radar photographique installé dans ou sur un véhicule ou une remorque ou d'un système de laser photographique installé dans ou sur un véhicule, dans les six mois qui précèdent ou qui suivent l'infraction reprochée.

1(2) Le certificat du vérificateur figurant à l'annexe A est prescrit pour l'application du paragraphe 257.3(2) du *Code de la route*.

Coming into force

2 This regulation comes into force on the same day that *The Provincial Offences Act*, S.M. 2013, c. 47, Schedule A, comes into force.

Entrée en vigueur

2 Le présent règlement entre en vigueur en même temps que la *Loi sur les infractions provinciales*, annexe A du c. 47 des *L.M. 2013*.

November 14, 2017
14 novembre 2017

Minister of Justice/La ministre de la Justice,

Heather Stefanson

SCHEDULE A
(Subsection 1(2))

ANNEXE A
[paragraphe 1(2)]

TESTER'S CERTIFICATE
(Image Capturing Enforcement System)

CERTIFICAT DU VÉRIFICATEUR
(Système de saisie d'images)

I/Je, _____,

a qualified tester appointed by the minister responsible for the administration of *The Highway Traffic Act*, hereby certify that:

vérificateur ou vérificatrice qualifié(e) nommé(e) par le ministre chargé de l'application du *Code de la route*, certifie par les présentes :

- 1. I tested the image capturing enforcement system described below in accordance with the manufacturer's specifications as required by section 1 of the *Image Capturing Enforcement Testers Regulation*. The system is approved under the *Image Capturing Enforcement Regulation*.
- 2. The system was tested on the date and time set out below.
- 3. As a result of the testing conducted, I ascertained the system to accurately measure and record speed in kilometers per hour and to be in proper working order.

- 1. que j'ai vérifié le système de saisie d'images indiqué ci-après conformément aux indications du fabricant comme le prévoit l'article 1 du *Règlement sur les vérificateurs de systèmes de saisie d'images* et que le système est approuvé en vertu du *Règlement sur les systèmes de saisie d'images*;
- 2. que le système a été vérifié à la date et à l'heure indiquées ci-après;
- 3. qu'après la vérification, j'ai conclu que le système mesurait et enregistrait la vitesse en kilomètre-heure avec précision et qu'il fonctionnait correctement.

Tests conducted on/Moment de la (des) vérification(s) : _____
D/J M/M Y/A TIME/HEURE

Description of test(s)/Nature de la (des) vérification(s) : _____

Type of system/Type de système : _____
(e.g. intersection safety camera, vehicle-mounted or trailer-mounted photo radar, vehicle-mounted photo laser)
(par ex. caméra de sécurité installée à une intersection, radar photographique installé dans ou sur un véhicule ou une remorque, laser photographique installé dans ou sur un véhicule)

Manufacturer/Fabricant : _____

Model Name or Number/Modèle ou numéro de modèle : _____

Serial Number/Numéro de série : _____

Date : _____
D/J M/M Y/A

Signature of Tester/Signature du vérificateur ou de la vérificatrice

Address/Adresse : _____

